

SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ÉTUDE D'UNE DÉROGATION MINEURE DU CONSEIL ORDRE DU JOUR

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie, sera tenue **lundi le 12 juin 2023 à 19 h 45** à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour l'étude d'une (1) demande de dérogation mineure, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 12 juin 2023 à 19 h 45

LIEU : Salle du conseil

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :**
 - 3.1 Propriété sise au 293 avenue de la Bonne-Entente
Lot 2 960 597 du Cadastre du Québec
Dérogation : Permettre la subdivision du lot 2 960 597 afin de créer, pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, un second lot d'une superficie de 595 mètres carrés et d'une largeur de 18,13 mètres au lieu d'une superficie et d'une largeur minimale de, respectivement, 645 mètres carrés et 21,5 mètres
- 4. QUESTION DE L'AUDITOIRE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CI-HAUT MENTIONNÉE**
- 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M^e Hélène Gagné, OMA

Greffière.